

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2020

PRESENTS : AMIEL Alexandra, AYGLON Sylvie, BALMES Eric, BLOT Olivier, BONNAURE Véronique, BOYER Maxence, DALZON Mathias, DAYRE Michel, DELEUZE Stéphanie, DUCROS Loïc, FORGET André, GARREL Eric, MAGNIN Julien, THIBON Jean-François, THIBON Valentin

EXCUSES : 0

ABSENTS : 0

Secrétaire de séance : DUCROS Loïc

1/ DELIBERATION - ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE ET ADJUDICATION DES MARCHES PUBLICS.

Sont candidats au poste de titulaire de la commission d'appel d'offre et adjudication des marchés publics :

- FORGET André
- BALMES Eric
- DELEUZE Stéphanie

Sont candidats au poste de suppléant de la commission d'appel d'offre et adjudication des marchés publics :

- BONNAURE Véronique
- DALZON Mathias
- DUCROS Loïc

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'élection des membres ci-dessus, à la commission d'appel d'offre.

2/ DELIBERATION – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

Le conseil municipal a la possibilité de déléguer au maire certaines attributions.

Après avoir rappelé les délégations du conseil municipal au maire, le conseil municipal décide à l'unanimité, la délégation des attributions au maire.

Ces délégations sont citées à l'article 1er de la délibération n° 200602-01 du conseil municipal du 02 juin 2020.

3/ DELIBERATION - INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS AU MAIRE.

Il est proposé au conseil municipal, de fixer le montant des indemnités de fonction de l'ensemble des adjoints au maire au taux de 10,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Décision approuvée à l'unanimité.

4/ DELIBERATION - REDUCTION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE.

Il est proposé, au conseil municipal, de fixer le montant des indemnités de fonction de maire au taux de 10,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Décision approuvée à l'unanimité.

5/ DELIBERATION - LE DROIT A LA FORMATION DES ELUS.

Le montant prévisionnel des dépenses de formation doit être compris entre 2% et 20 % des indemnités de fonction allouées aux membres du conseil municipal.

Le conseil municipal propose d'attribuer 10% du montant total des indemnités de fonction, soit la somme de 2 184,9 €. Cette somme sera inscrite au budget primitif.

Décision approuvée à l'unanimité.

6/ DELIBERATION - LA CREATION ET LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES.

Il est proposé au conseil municipal, la création de 7 commissions, chargées des thèmes suivants :

- Voiries, réseaux, illuminations et urbanisme ;
- Patrimoine, entretien, agriculture et ordures ménagères ;
- Affaires sociales ;
- Affaires scolaires ;
- Communication ;
- Association, culture, jeunesse et sport ;
- Finances.

Alexandra AMIEL soumet la proposition de la mise en place d'une commission des affaires économiques pour répondre aux problématiques liées aux entreprises.

Jean-François THIBON répond qu'il s'agit d'un sujet transversal concernant différentes commissions. Il indique que, lorsque de telles problématiques se poseront, il conviendra d'en référer au maire ou au 1er adjoint.

Les membres des différentes commissions sont inscrits dans le tableau annexé à la délibération n°200602-04.

La création de ces sept commissions est approuvée à l'unanimité.

7/ DELIBERATION - DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU CONSEIL D'ECOLE.

Suite au renouvellement du conseil municipal, le maire demande à l'assemblée de désigner deux conseillers municipaux qui représenteront la commune auprès du conseil d'école.

Sont désignés, après élection des membres présents :

- DAYRE Michel, membre titulaire ;
- DUCROS Loïc, membre suppléant.

8/ DELIBERATION - DESIGNATION DELEGUE DE LA COMMUNE SIEGEANT AU COMITE SYNDICAL DU Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche (SDE07).

Suite au renouvellement du conseil municipal, le maire demande à l'assemblée de désigner deux conseillers municipaux siégeant au comité syndical du SDE07.

Sont désignés, après élection des membres présents :

- BALMES Eric, délégué titulaire ;
- DALZON Mathias, délégué suppléant.

9/ DELIBERATION - DESIGNATION DES DELEGUES DU Syndicat des Eaux du Bassin de l'Ardèche (SEBA).

Suite au renouvellement du conseil municipal, le maire demande à l'assemblée de désigner deux conseillers municipaux siégeant au comité syndical du SEBA.

Sont désignés, après élection des membres présents :

- AMIEL Alexandra, délégué titulaire ;
- BOYER Maxence, délégué suppléant.